TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

À RÉGLER AVANT LE 1ER JUIN 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT - Fraction de 13% de la Taxe d'Apprentissage

Nous vous remercions de compléter les informations ci-dessous afin de nous permettre de vous transmettre le reçu libératoire qui vous permettra de justifier de votre versement de la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage.

ENTREPRISE ÉMETTRICE

N° Siret :

Nom de l'entreprise :

Raison sociale si différente :

Adresse :

Code postale : Ville :

Code APE / NAF :

DESTINATAIRE DU REÇU LIBÉRATOIRE

Nom-Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

DÉCISIONNAIRE OU RESPONSABLE DU VERSEMENT

Nom-Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

MOTIF DU SOUTIEN

☐ Ancien élève (indiquer le nom et prénom) :

☐ Parent d'un élève (indiquer le nom et prénom de l'élève) :

☐ Fournisseur / Prestataire :

☐ Autre :

VERSEMENT (références à rappeler : TA2022 + SIREN)

Montant de la taxe versée : Date du versement :

Mode de versement : ☐ Chèque (à l'ordre de l'Institution du Sacré-Cœur)

☐ Virement : IBAN : FR76 3000 3008 4600 0500 1940 475 BIC : SOGEFRPP

Titulaire du compte : Institution du Sacré-Cœur

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous :

☐ Par courrier ☐ Par e-mail

Institution du Sacré-Cœur – Service Gestion – Taxe d'apprentissage
2 rue du Gaizon – 91620 La Ville-du-Bois
Tél : 01.69.01.06.12 – Web : www.isc-vdb.fr – Courriel : gestion@isc-vdb.fr